

# TABLE DES MATIÈRES

<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>8</b>
<b>01 STRUCTURE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES.....</b>	<b>9</b>
1 Cadre général et organigramme .....	9
1.1 Réseaux.....	9
1.2 Rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles .....	9
Au sein du réseau officiel.....	9
Au sein du réseau libre.....	10
1.3 Rôle des fédérations et des pouvoirs locaux.....	10
Au sein du réseau officiel.....	10
Au sein du réseau libre.....	10
1.4 Gestion de l'établissement .....	10
Conseil d'administration .....	10
Pouvoir organisateur.....	10
2 Types d'enseignement supérieur.....	11
2.1 Universités .....	11
2.2 Hautes écoles.....	12
2.3 Écoles supérieures des arts.....	12
3 Structure de l'enseignement supérieur .....	12
3.1 ARES.....	12
Organisation .....	12
Missions.....	12
3.2 Pôles académiques.....	13
Organisation .....	13
Missions.....	13
3.3 Zones académiques interpôles.....	13
Organisation .....	14
Missions.....	14
4 Organisation du parcours académique.....	15
4.1 Premier et deuxième cycle.....	15
Enseignement de type court.....	15
Enseignement de type long.....	15
Enseignement de spécialisation.....	15
4.2 Troisième cycle .....	16
<b>02 INSCRIPTION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.....</b>	<b>17</b>
1 Conditions d'accès à un cycle .....	17
1.1 Condition de financement des études .....	17
1.2 Conditions d'accès au premier cycle .....	18
Conditions générales à toutes les études.....	18
Conditions particulières à certaines études .....	19
1.3 Conditions d'accès au deuxième cycle .....	23
1.4 Condition d'équivalence des diplômes .....	24
1.5 Valorisation d'acquis de l'expérience.....	24
Valorisation des acquis formels .....	24
Valorisation des acquis non-formels.....	25
1.6 Conditions particulières pour les personnes « non-résidentes » .....	26
Cursus visés.....	26
Conditions à respecter .....	26
Procédure spécifique d'admission pour les « non-résidents ».....	29
2 Conditions d'inscription à une année d'études .....	30
2.1 Condition disciplinaire .....	30
Fraude à l'inscription ou aux évaluations.....	30
Faute grave .....	31
2.2 Condition de finançabilité de l'étudiant.....	31
Sous-condition d'inscription .....	31
Sous-condition de nationalité/territorialité .....	31

Sous-condition relative au diplôme .....	33
Sous-condition d'études/parcours académique .....	33
2.3 Condition financière .....	45
3 Procédure d'inscription à un cycle .....	45
3.1 Date limite .....	46
3.2 Particularité étudiants bloc 1 .....	46
3.3 Modalités d'inscription .....	46
Étape 1 : Demandes d'inscription et d'admission .....	46
Étape 2 : Analyse du dossier .....	47
Étape 3 : Autorisation d'inscription .....	50
Étape 4 : Validation de l'inscription .....	50
3.4 Désinscription/Abandon d'études .....	50
3.5 Cas particuliers des étudiants ukrainiens .....	50
3.6 Schéma récapitulatif des dates du calendrier d'inscription .....	51
<b>03 FRAIS D'INSCRIPTION .....</b>	<b>52</b>
1 Minerval .....	52
1.1 Montants .....	52
Université .....	52
Haute école et école supérieure des arts .....	52
1.2 Délai .....	54
1.3 Cas particuliers .....	54
En cas de réorientation .....	54
En cas d'annulation de l'inscription .....	54
En cas d'étudiant « boursier » .....	55
En cas d'étudiant « jeune talent » .....	56
En cas d'étudiant ayant des cours de deux blocs du même cycle .....	56
En cas d'étudiant ayant des cours de deux blocs de cycles différents .....	56
En cas d'étudiant en fin de cycle .....	57
2 DAC (Droits Administratifs Complémentaires) .....	57
2.1 Limite financière .....	57
2.2 Limite pour l'étudiant boursier .....	57
3 DIC (Droits d'inscription complémentaires) .....	58
4 DIS (Droits d'Inscription Spécifiques) .....	58
4.1 Université .....	58
Étudiant concerné .....	58
Montants .....	59
4.2 Haute école et école supérieure des arts .....	59
Étudiant concerné .....	59
Montants .....	60
4.3 Cas particuliers des étudiants ukrainiens .....	60
5 Aides financières .....	61
5.1 Allocations d'études .....	61
5.2 Réductions sur les abonnements scolaires TEC/STIB et SNCB .....	61
Abonnement TEC .....	61
Abonnement STIB .....	61
Abonnement SNCB .....	61
<b>04 ORGANISATION D'UNE ANNEE D'ETUDES .....</b>	<b>62</b>
1 Organisation générale .....	62
1.1 Organisation d'une année académique .....	62
1.2 Programme annuel de l'étudiant .....	63
1.3 Prérequis et corequis .....	63
Prérequis .....	63
Corequis .....	63
1.4 Allègement – « étalement » du programme .....	64
1.5 Passerelle .....	65
2 Inscription à une année .....	65
2.1 Inscription à la première année d'études du premier cycle .....	65
2.2 Inscription à la suite du cycle .....	66
2.3 Validation du programme annuel .....	66
2.4 Etudiants en fin de cycle .....	67
2.5 Cas particuliers .....	68

En cas d'admission personnalisée.....	68
En cas de réorientation académique.....	68
En cas d'abandon d'études.....	69
En cas d'inscription comme élève libre.....	69
<b>05 ORGANISATION DES EXAMENS .....</b>	<b>71</b>
1 Généralité.....	71
1.1 Périodes d'évaluation.....	71
1.2 Principe de la note absorbante.....	72
2 Avant la session.....	72
2.1 Inscription à la session.....	72
2.2 Communication des horaires d'examens.....	73
3 Pendant la session.....	73
3.1 Participation non obligatoire aux examens.....	73
3.2 Participation obligatoire pour certains étudiants.....	73
En cas d'étudiant boursier.....	73
En cas d'étudiant ressortissant d'un pays hors E.E.E.....	73
En cas d'étudiant bénéficiaire d'une aide sociale du CPAS.....	73
3.3 Fraude aux examens.....	74
4 Après la session.....	74
4.1 Jury.....	74
Composition et rôle.....	74
Missions.....	74
Fonctionnement.....	75
4.2 Décision du jury.....	75
En cas de réussite.....	75
En cas d'échec.....	76
En cas de crédits acquis avant l'année académique 2014-2015.....	77
En cas d'étudiant de première année du premier cycle.....	77
4.3 Publicité des résultats et des examens corrigés.....	78
Publicité des résultats.....	78
Pour les étudiants de bac 1 et ceux en fin de cycle, les décisions du jury seront rendues publiques par proclamation, puis affichage pendant au moins quinze jours suivant la proclamation.....	78
Pour les autres étudiants, les décisions du jury pourront être rendues publiques uniquement par affichage.....	78
Sur simple demande, un étudiant reçoit le détail des résultats des évaluations des enseignements sur lesquelles portait la délibération.....	78
Publicité des examens.....	78
5 Spécificités pour les études de médecine vétérinaire.....	79
5.1 Au terme de la session de janvier.....	79
5.2 Concours pour les études de médecine vétérinaire.....	80
Session unique.....	80
Classement.....	80
Délivrance des attestations d'accès.....	81
Particularités.....	81
Étudiant non-résident.....	82
6 Quelques particularités en école supérieure des arts.....	82
6.1 Organisation.....	82
Inscription.....	82
Examens & évaluations.....	82
6.2 Contenu et accès aux résultats.....	82
6.3 Absences.....	83
6.4 Jury.....	83
<b>06 EXCLUSION .....</b>	<b>85</b>
1 Règles d'exclusion.....	85
1.1 Inscription de la sanction dans le règlement de l'établissement.....	85
1.2 Prise de décision par l'autorité compétente.....	85
1.3 Respect des droits de la défense.....	86
1.4 Principe de proportionnalité.....	86
1.5 Principe « non bis in idem ».....	86
1.6 Décision motivée, complète et communiquée.....	86
2 Cas d'exclusion.....	86
<b>07 LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE .....</b>	<b>87</b>

1	Formation rebond.....	87
1.1	Partenaires.....	87
1.2	Objectif et exigences.....	87
1.3	Public cible .....	88
1.4	Organisation de la formation .....	88
	Différents acteurs .....	88
	Forme et contenu de la formation .....	88
2	Formation relais© .....	89
2.1	Partenaires.....	89
2.2	Objectifs de la formation .....	89
2.3	Public cible .....	89
2.4	Organisation de la formation .....	89
<b>08</b>	<b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN ALTERNANCE .....</b>	<b>91</b>
1	Listes des études supérieures en alternance .....	91
2	Convention d’alternance .....	92
<b>09</b>	<b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR INCLUSIF .....</b>	<b>94</b>
1	Obligations des autorités académiques et des établissements d’enseignement supérieur .....	94
1.1	Engagement en faveur de l’enseignement inclusif.....	94
1.2	Devoir d’accessibilité .....	94
1.3	Devoir d’information.....	95
	Vis-à-vis du jeune en situation de handicap.....	95
	Vis-à-vis des autres acteurs.....	95
1.4	Mise en place de services d’accompagnement.....	95
	Service d’accueil et d’accompagnement .....	95
	Étudiants accompagnateurs.....	96
2	Demande de reconnaissance d’un handicap .....	96
2.1	Documents à fournir .....	96
2.2	Procédure .....	96
2.3	Changements.....	97
3	Plan d’accompagnement individualisé.....	97
3.1	Analyse des besoins .....	97
3.2	Accord de l’établissement & formalités .....	97
3.3	Mise en place du plan .....	98
3.4	Interruption en cours d’année .....	98
4	Voies de recours .....	98
<b>010</b>	<b>RECOURS .....</b>	<b>99</b>
1	Au stade de l’inscription .....	99
1.1	Recours en cas d’absence de réponse, d’irrecevabilité ou de non-paiement des frais d’inscription .....	99
	Aspects procéduraux communs.....	99
	Spécificités selon le type de recours .....	100
1.2	Recours en cas de refus d’inscription.....	101
	Recours interne.....	101
	Recours externe .....	102
1.3	Tableau récapitulatif des recours au stade de l’inscription.....	103
1.4	Schéma récapitulatif du recours devant la CEPERI.....	104
2	Recours après la délibération .....	105
2.1	Recours interne.....	105
	Universités & hautes écoles .....	105
	École supérieure des arts.....	105
2.2	Recours externe .....	106
	Recours devant le Conseil d’État.....	106
	Recours devant un tribunal de l’ordre judiciaire.....	106
2.3	Une dernière voie : le recours gracieux ou hiérarchique .....	107
3	Recours auprès de la Commission d’accès aux documents administratifs .....	107
4	Recours au sein de l’enseignement inclusif .....	108
4.1	Recours interne.....	108
4.2	Recours externe .....	108
	Voie d’introduction.....	108
	Documents à fournir .....	109

Compléments d'informations .....	109
Remise de la décision.....	109
4.3 Lutte contre la discrimination .....	109
<b>GLOSSAIRE .....</b>	<b>111</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>119</b>